MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX BLP 28-4-58 28316

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

6ème année nº 11

3ème édition nº 5
4ème édition nº 3
5ème édition nº 2

le 26 Avril 1958

AVERTISSEMENT

TAVELURE des ARBRES FRUITIERS à PEPINS — Zones 3-4-5-6

Aucun traitement n'était nécessaire durant la période froide qui a éprouvé certains vergers ; mais le relèvement de la température observé depuis quelques jours provoque un développement rapide de la végétation.

L'application d'un traitement anticryptogamique devra être d'autant plus rapide que les chutes de pluies ont parfois créé des conditions très favorables à la maladie. Ce traitement doit donc être réalisé avant le 1º mai.

Sur pommier, les produits soufrés seront utilisés de préférence à tous autres pour combattre accessoirement l'Oïdium.

AVIS IMPORTANT

Certains bulletins du 2 avril ont été numérotés par erreur "6ème année nº 8" ; il faut lire et rectifier "6ème année nº 9".

Toute demande de changement d'adresse non accompagnée de la somme de 40 Fr en timbres-postes n'est pas prise en considération.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République-Montpellier. Le Gérant : TROUILLON Autorisation du 6 Mars 1956 -

P224